

Réunion du Conseil départemental du 22 juin 2026

Compte financier unique 2025

Plan pluriannuel d'Investissement 2026-2030

Discours introductif de Christelle HIVER Présidente du Conseil départemental de la Somme

Monsieur le Sénateur,

Madame la Députée Européenne,

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues,

Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, nous nous retrouvons en séance publique au cœur d'une vague de chaleur qui nous rappelle combien le changement climatique n'est plus une vue de l'esprit et qui donne toute sa raison d'être à notre schéma départemental pour la transition écologique que nous votions il y a un an en cette même salle.

La session du jour sera principalement consacrée à l'examen du Compte financier unique 2025 (le CFU) de notre collectivité, mais aussi au vote de notre PPI 2026-2030.

Si la session de juin comprend habituellement le budget supplémentaire, ce ne sera pas le cas cette année. Celui-ci sera présenté à la session du 9 novembre prochain. Quant à notre budget 2027, il sera voté le 14 décembre. Les décalages que nous avons opérés pour les budgets 2025 et 2026, je le rappelle, étaient dus au vote tardif du projet de loi de finances ces dernières années.

Même si nous n'avons pas davantage de perspective en termes de calendrier de vote du PLF 2027, nous souhaitons, cette année, retrouver un rythme « normal », non seulement parce que le début d'année 2027 sera rythmé par

l'élection présidentielle et les élections législatives, mais aussi parce que nous aurons la capacité d'équilibrer notre budget sans la reprise du résultat de l'année 2026.

Commençons maintenant par les éléments saillants de notre compte financier unique 2025.

Il présente des recettes de fonctionnement s'élevant à 728,6 M€, en augmentation de 3,4% par rapport à 2024, soit + 24 M€.

Cette augmentation du niveau des recettes de fonctionnement est due notamment à une hausse du produit des droits de mutation en 2025. Cette recette qui dépend de la dynamique immobilière est en effet particulièrement difficile à estimer.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont atteint 652,1 M€ et sont relativement stables +0,5 M€ soit +0,07%. Cette stabilité fait suite aux hausses constatées de 2,6% en 2024 et de 5,4 % en 2023.

Concernant la section d'investissement, le montant mandaté diminue de 8 M€ entre les deux exercices (-6,5 %). Toutefois, il faut noter que le niveau d'investissement 2025 réalisé est, après celui de 2024, le plus haut niveau constaté au Département.

Le montant des investissements mandatés est ainsi de 93,2 M€ contre 102,3 M€ en 2024.

Quant aux recettes d'investissement, neutralisées du montant de l'emprunt souscrit en 2025 de 18 M€, elles sont en baisse de 2,7 M€.

Le résultat net s'établit donc à 100,8 M€ à la fin de l'année 2025 à comparer à 94,9 M€ fin 2024. Ce résultat est en hausse de 5,9 M€ par rapport à l'année précédente.

Cette stabilité globale s'inscrit toutefois dans un contexte de poursuite de la hausse des dépenses sociales, notamment dans les domaines de la protection de l'enfance et de l'autonomie, qui constituent des compétences

essentielles du Département.

Dernier élément à pointer : une amélioration significative de la capacité de désendettement du Département, qui passe de 4,1 années en 2024 à 2,8 années en 2025.

Je ne rentrerai pas plus dans les détails car Isabelle de Waziers le fera lors de la présentation de la délibération.

A ce stade, je tiens à féliciter les services du Département qui font un travail « *d'orfèvre* » tout au long de l'année pour suivre au mieux l'exécution budgétaire, l'évolution de la dette, avec une gestion dynamique.

A l'heure d'écrire ce discours, je dois vous avouer que j'ai ressenti quelques instants une lassitude certaine car j'entendais déjà se profiler la plainte habituelle de mes collègues de l'opposition.

« Vous cagnotez toujours plus ! », « vous n'avez pas suffisamment recours à l'emprunt ! », « vous n'investissez pas assez ! », « vous manquez d'ambition... »

Critiques habituelles, récurrentes, dogmatiques et qui pourraient témoigner d'un manque de réalisme.

Car faut-il rappeler l'absence de visibilité que subissent les départements ces dernières années.

Quelles recettes de l'Etat pour les prochaines années ?

Quelles dépenses nous sera-t-il encore imposé sans compensation intégrale ?

Quelle sera notre contribution les années qui viennent à l'effort demandé aux collectivités pour réduire la dette de l'Etat ?

Comment évoluera le marché immobilier dans les prochains mois ?

Autant de questionnements qui justifient que notre collectivité ait adopté une attitude prudente dans la maîtrise de son budget.

Sans cette attitude prudente, d'une part, nous ferions partie aujourd'hui des 60 % de départements qui se trouvent en difficulté financière, à plus ou moins grande échelle. D'autre part, nous ne serions pas en capacité de vous présenter un Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2026-2030 de 570 millions d'euros.

Comme vous pouvez le lire dans le document qui a été remis sur table, il s'agit « **d'un projet ambitieux pour l'avenir de la Somme** ».

Soyons fiers de pouvoir mettre en place un tel PPI quand nombre de départements ont malheureusement dû réduire drastiquement leurs investissements, voire les supprimer.

Malgré le désengagement régulier de l'Etat, malgré les incertitudes engendrées par la situation politique, économique et financière mondiale, nous avons en effet décidé de maintenir un investissement élevé, au profit du territoire, car nous sommes la collectivité de la proximité, pour les habitants mais aussi pour les communes, les EPCI et les acteurs socio-économiques.

Neuf axes prioritaires structurent ce PPI, tourné vers l'avenir et inscrit dans une dynamique ambitieuse et réalisable :

- L'amélioration le cadre de vie et renforcer l'attractivité du territoire
- La modernisation les collèges pour mieux accompagner la réussite des élèves
- L'entretien et la sécurisation des routes départementales au service des mobilités du quotidien
- Assurer un accompagnement adapté des publics les plus fragiles tout au long de leur vie
- La valorisation des atouts culturels, patrimoniaux, touristiques, sportifs et associatifs au service du lien social et de l'attractivité

- La modernisation des équipements et les outils de l'administration pour renforcer l'efficacité du service public
- La préservation du patrimoine naturel et les ressources du territoire
- Le renforcement des moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens
- Le soutien de l'agriculture et des filières alimentaires du territoire

Ce PPI est consacré aussi bien à l'attractivité du territoire à travers l'aide aux communes et EPCI, le Canal Seine-Nord Europe, la liaison ferroviaire Roissy-Picardie, le programme Vallée de Somme – Vallée idéale, qu'à la modernisation des collèges et la sécurisation des mobilités.

Sans oublier, la préservation de nos ressources naturelles, la sécurité des personnes et des biens et le soutien aux filières alimentaires.

Bien sûr, nous n'oublions pas notre rôle premier de solidarités, d'aide aux plus précaires, de services à la personne, d'inclusion. Et pour ce faire, nous investirons massivement pour améliorer le quotidien des publics concernés et les conditions de travail des professionnels.

Vous l'aurez compris, ce PPI est non seulement un plan d'investissement mais aussi une traduction de la volonté de la majorité d'être moteur dans le développement du territoire.

Et je remercie les vice-présidents avec une mention spéciale pour Isabelle de Waziers car le travail a été de longue haleine pour parvenir à la copie finale de ce PPI.

Ce PPI est possible et soutenable parce que nous avons tenu la barre au niveau de nos dépenses de fonctionnement. Ce PPI sera ainsi mis en œuvre en recourant à la fois à l'auto-financement, à un prélèvement annuel sur notre excédent et à l'emprunt.

A travers cette feuille de route stratégique, nous continuerons d'agir

concrètement au service des Samariens, des communes et des acteurs locaux.

A la lecture de ce document, vous découvrirez un « dixième point » non mentionné : le Centre administratif départemental.

Nous l'avons déjà évoqué et le projet est en finalisation de négociation avec le promoteur aussi vous me permettrez de ne pas rentrer dans les détails.

Nous organiserons une session publique extraordinaire le 6 juillet prochain à 11h30 afin d'entériner le projet final. Et j'en profite pour remercier les services et notamment le Directeur général des services, Boris Courbaron, à ma gauche, pour le travail effectué depuis plusieurs semaines. Ils ne ménagent pas leurs efforts pour la défense des intérêts du Département. Encore Merci !

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je clos ici mes propos introductifs et vous remercie de votre attention.